

**6 Société et Culture**

**Grève des régies financières**

**Le mouvement suspendu pour trois mois**

AJT  
Libreville/Gabon

*La décision ainsi prise par l'assemblée générale va courir, le temps pour les différentes parties (présidence de la République, gouvernement et salariés), de travailler et d'arrêter ensemble un système de paiement pour ce secteur.*

**D'INTERMINABLES** files d'attente et des petits groupes de discussion devant les services du Trésor public de Libreville et d'Owendo. A l'intérieur, des guichets très sollicités et restés ouverts au-delà de 13 heures. C'est l'ambiance qui prévalait hier dans les différents services de paiement du Trésor public. Signe que les agents des régies financières ont repris du service à plein ré-



Photo : AJT

**De longues files des usagers dans les services du Trésor.**

gime. Ce, après une grève générale dans les secteurs Budget, Économie, Douanes, Hydrocarbures, qui semble avoir abouti sur des avancées considérables entre les syndicats et le gouvernement. «*Nous avons décidé de la suspension de la grève après avoir obtenu du gouvernement trois avancées, non significatives mais je di-*

*rais importantes. Nous nous sommes donc donné un délai de trois (03) mois de travail pour convenir ensemble d'un système de paiement pour les agents des régies financières* », a confié, hier à l'Union, Wilfred Erisco Mvou-Ossialas, premier vice-président et porte parole de la Fédération des syndicats des régies financières



Photo : AJT

**Au Trésor d'Owendo, les guichets sont restés ouverts jusqu'en début d'après midi, hier**

(Fesyrefaa). Une décision qui intervient 48 heures après l'enlèvement du mouvement de grève illimitée lancé par les syndiqués. Au nombre des points ayant conduit à cette trêve, le représentant syndical avance, entre autres, «*les préoccupations relatives aux ressources humaines, et le compte de gestion des primes des régies finan-*

*cières, qui ont été pris en compte. Pour ce qui est des arriérés de paiement, nous avons pris acte avec le gouvernement et la présidence de la République, afin qu'une commission soit mise en place pour définir exactement combien nous doit-on, et le rééchelonnement de cette dette entre douze et dix-huit mois pour son règlement. Ce, suivant*

la taille de la dette qui sera retenue», a indiqué sieur Ossialas.

Et de poursuivre : «*Enfin, la mise en place d'une commission qui regroupe l'ensemble des partenaires des régies financières et les responsables ayant en charge les dites régies financières, afin que nous puissions définir ensemble le mode de paiement*», a-t-il relevé.

Le reliquat du 06 novembre, point placé comme préjudiciel pour toute négociation, n'était pas en reste. «*Le remboursement de 87% du paiement du 06 novembre a été acté. La Présidence de la République a instruit le directeur général du Trésor de prendre acte de cette pièce, afin que le reste soit payé dans le cadre des arriérés*», a conclu le porte-parole de la Fesyrefaa.

**Justice/Point-presse du Synamag, hier**

**Pression autour des nominations contestées**

Prissilia.M.MOUIY  
Libreville/Gabon

*Les magistrats disent accorder 15 jours à leur tutelle afin de régulariser certaines nominations et promotions du dernier Conseil supérieur de la magistrature (CSM).*

**LES** magistrats, membres du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), ont, au cours d'un point-presse tenu hier au palais de justice de Libreville, contesté, une fois de plus, les nominations et promotions du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) du 7 septembre 2017. Une rencontre qui fait suite à leur assemblée générale du 23 novembre dernier, au cours de la-



Photo : S/NM

**Les magistrats, membres du Synamag, lors du point-presse d'hier.**

quelle ils ont fait le point des avancées de leurs revendications. Insatisfactions, frustrations, autant des sentiments qui animent ces juristes qui, d'un ton ferme, ont dénoncé la gravité des décisions du dernier CSM et des risques qu'elles pourraient avoir sur l'année judiciaire 2017-2018. «*Le Synamag a noté, pour le regretter, que le CSM a, une fois de plus, réalisé l'exploit*

*de parvenir à des nominations aussi illégales qu'irrégulières. Laisser passer toutes ces incongruités et manœuvres malveillantes sous silence, auxquelles se livrent depuis un moment le CSM et la Chancellerie, fera de nous des complices*», a indiqué le président du Synamag, Germain Nguema Ella. Les hommes en toge, offusqués par les faits précités, ont interpellé le président

du CSM à travers deux recours. Aussi, ont-ils lors de leur dernière rencontre, décidé d'accorder 15 jours à la tutelle, afin de régulariser les décisions contestées, par la convocation d'un CSM. Résolument engagés à défendre l'indépendance de la justice et le respect du principe de la séparation

des pouvoirs, les syndiqués de la maison sont, par ailleurs, revenus sur la politisation et l'instrumentalisation de la justice. «*A l'évidence, le pouvoir exécutif s'immisce de plus en plus dans le fonctionnement de la justice. La formation des magistrats, la gestion de leur carrière et la composition du CSM sont*

*autant d'éléments soumis à l'appréciation de l'Exécutif*», a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, les magistrats ont attiré l'attention de l'Exécutif sur le projet de modification constitutionnelle et s'interrogent sur le statut actuel de la Représentation nationale en charge de la validation de cette réforme.

**Choses vues**

**Prisonniers des eaux**

IMM  
Ntoum/Gabon

**AVEC** les fortes pluies qui ne cessent de tomber ces derniers temps, un atelier et une habitation se retrouvent prisonniers des eaux dans un bassin versant de la commune de Ntoum, dans le Komo-Mondah. Leurs occupants sont contraints d'emprunter une petite passerelle de fortune pour en sortir, avec le risque de trébucher ou de tomber dans l'eau.



Photo : IMM

**Les deux bâtisses prisonnières des eaux à Ntoum.**

Cette situation devient beaucoup plus compliquée pour ces habitants à chaque nouvelle averse, les deux bâtisses s'inondant davantage, à cause des tonnes d'eau supplémentaires absorbées. Voilà qui vient remettre au

goût du jour le problème des constructions anarchiques dans la commune de Ntoum et ailleurs. La municipalité est ici interpellée, pour veiller à l'observation, par les citoyens, des règles en matière d'habitat en milieu urbain.

Comme par exemple le choix du site pour la construction d'une habitation. Les services de l'urbanisme ne devraient-ils pas, également, veiller à prévenir les risques éventuels de catastrophes naturelles.

**CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHEQUES**

**AVIS AU PUBLIC**

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de **15 jours** à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
13 282	26 10 2017	251	YQ8	Akanda
13 290	03 11 2017	104	ZC	Libreville
13 301	08 11 2017	151	YG5	Akanda
13 302	08 11 2017	16	Y09	Akanda
13 303	08 11 2017	103	Y09	Akanda

Le Conservateur  
**Pascal ESSANGA**